

TROU LOUETTE

CRÉATION DE 24 LOGEMENTS DANS LES BÂTIMENTS EXISTANTS DU SITE TROU LOUETTE
DEMANDE DE PERMIS RELATIF AUX ABATTAGES – ANNEXE 7

N° cadastral : LIEGE 21e division BRESSOUX B n° 59 N

RAPPORT D'ABATTAGE

ANNEXE 7 : DEMANDE DE PERMIS RELATIF AUX ABATTAGES

NUMERO DU DOCUMENT : PAY4

Maitre d'ouvrage



Rue des Alisiers 12
4032 Chênée

T. +32 4 344 89 11
technique@logissoc.be

Architecte

Gérard Lemaire associés

Rue Rouveroy, 9
B-4000 Liège

T. +32 4 221 26 23
info@gerard-lemaire.be
www.gerard-lemaire.be

Architecte du paysage

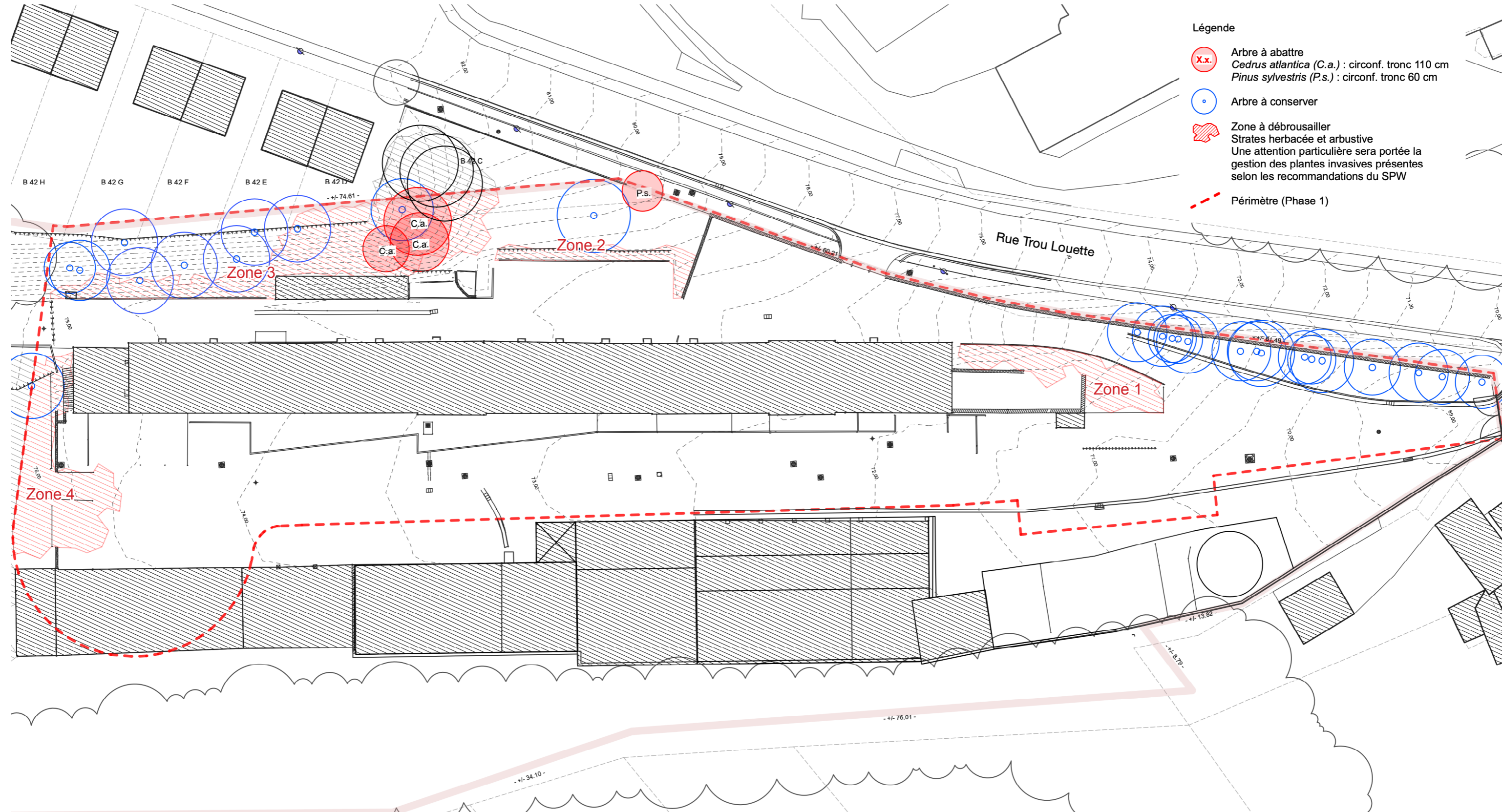
MENZEL

*Architectes du Paysage
Espaces publics et privés*





Rue de Gueldre 17
B-4000 Liège

T. +32 492 12 44 94
info@christoph-menzel.eu
www.christoph-menzel.eu

PLAN D'ABATTAGE



Légende

-  Arbre à abattre
Cedrus atlantica (C.a.) : circonf. tronc 110 cm
Pinus sylvestris (P.s.) : circonf. tronc 60 cm
-  Arbre à conserver
-  Zone à débroussailler
Strates herbacée et arbustive
Une attention particulière sera portée la gestion des plantes invasives présentes selon les recommandations du SPW
-  Périmètre (Phase 1)

Échelle : 1/500

0 5 10 20 m





Cedrus atlantica, circonférence troncs 110 cm
Les sujets sont implantés en groupe : une attention particulière devra être portée aux sujets conservés pour éviter tout déséquilibre lors de l'abattage des arbres concernés.



Pinus sylvestris, circonférence troncs 110 cm
Le sujet est isolé et à cheval sur la clôture longeant la parcelle. Avec la volonté de réaménager cette limite de parcelle afin de limiter l'écoulement des eaux depuis l'Avenue Joseph Merlot vers les bâtiments, ce sujet doit être abattu.

ZONES À DEBROUSSAILLER

A



Remarques :

Plusieurs zones au sein du périmètre sont à nettoyer et débroussailler afin de permettre une mise en place du chantier dans les bonnes conditions.

Il s'agit principalement d'herbacées et de quelques arbustes. On retrouve notamment : *Rubus plicatus*, *Urtica dioica*, *Linaria vulgaris*, *Verbena officinalis*, *Epilobium hirsutum* mais également du *Cotoneaster dammeri*, *Salix scouleriana*, *Forsythia viridissima*, etc.

Un autre point important est la présence importante de plantes invasives dans la Zone 4 notamment. On retrouve en grande quantité la *Fallopia japonica* et quelques sujet de *Buddleja davidii*. Le nettoyage de cette zone devra se faire dans les respects des recommandations énoncées par le SPW en ce qui concerne le traitement des plantes invasives.